#### Page: 1/7

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre
- Code du produit: BM1093
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
   Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chermoform 287 Avenue de la Massane 13210 Saint Remy de Provence Tel 0978030260 www.aqualux.com

pour l'enregistrement: Laboratoires Chemoform SARL 28 rue Schweighaeuser B.P. 232 67006 Strasbourg / France

- Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Hospitalier Universitaire, Centre Anti-Poisons 29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 NANCY

Tél.: 03 83 32 36 36, http://www.chu-nancy.fr

## **SECTION 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

• Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 2)

Page: 2/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 Tiche de données de sécurité 07/08/2021 Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

(suite de la page 1)

• Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



C Corrosif

· Phrases R:

34 Provoque des brûlures.

Phrases S:

1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

10-25%

EINECS: 231-633-2

Numéro index: 015-011-00-6 Skin Corr. 1B, H314

CAS: 26183-52-8 Alcool décylique éthoxylé (5 EO) 1,0-2,5%

NLP: 500-046-6

Xi R41 Eye Dam. 1, H318

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

SODIUM LAURETH SULFATE, DECETH-4

< 5%

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 3/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

(suite de la page 2)

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### • 5.1 Moyens d'extinction

#### · Movens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

#### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### • 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### • 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

 $Recueil lir les \ liquides \ \grave{a} \ l'aide \ d'un \ produit \ absorbant \ (sable, \ kieselguhr, \ neutralisant \ d'acide, \ liant \ universel, \ sciure).$ 

Utiliser un neutralisant.

### · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### •7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

- Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols résistant aux acides.

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec des métaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

(suite page 4)

The state of

Page: 4/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite de la page 3)

Classe de stockage: 8B

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 7664-38-2 acide phosphorique

VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm

Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

Gants en néoprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Butylcaoutchouc

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:
 Vêtements de travail protecteurs
 Bottes

\_\_\_

War of

Page: 5/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 Television 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

(suite de la page 4)

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Jaune clair
• Odeur: Caractéristique

• valeur du pH à 20 °C: < 1

· Changement d'état

Point de fusion: > 0 °C Point d'ébullition: 100 °C

• Point d'éclair Non applicable.

• Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

• Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa
• Densité à 20 °C: 1,113 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

Teneur en solvants:

 Solvants organiques:
 0,0 %

 VOC (CE)
 0,00 %

 OCOV (Suisse)
 0,00 %

 0,00 %
 0,00 %

Teneur en substances solides: 3,0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

Hydrogène

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 6)

Page: 6/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

Irritant

(suite de la page 5)

## **SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

•14.1 No ONU

• ADR, IMDG, IATA UN1805

• 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

• ADR 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

• IMDG, IATA PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR, IMDG, IATA



Classe
 8 Matières corrosives.

• Étiquette 8

• 14.4 Groupe d'emballage

• ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:
No EMS:
F-A,S-B
Segregation groups
Acids

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

(suite page 7)

Garage Off

Page: 7/7

# Obtenu sur www.portailbatiment.fr le 07/08/2021 Television 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2015 Numéro de version 16 Révision: 10.10.2014

Nom du produit: Moonacid Détartrant Filtre

(suite de la page 6)

· Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités exceptées (EQ):
 Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

• IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

• "Règlement type" de l'ONU: UN1805, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, III

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

• 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

R34 Provoque des brûlures.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweis (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

• \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR